APPEL A CANDIDATURES

PROGRAMME D'INVITATIONS INTERNATIONALES SCIENTIFIQUES
CAMPAGNE 2023

VADE-MECUM
à destination des enseignants-chercheurs et chercheurs invitants de Université de Paris, des responsables administratifs et des directions des composantes.

Ce document est susceptible d'être mis à jour au regard de l'évolution de la situation sanitaire. Il sera complété par le Guide du Chercheur invité.

L'Université de Paris consacrera en 2023 un budget dédié permettant l'invitation de chercheurs internationaux pour des missions de recherche et le développement de la mobilité scientifique.

La période d'invitation 2023 couvre la période **de janvier à décembre 2023**.

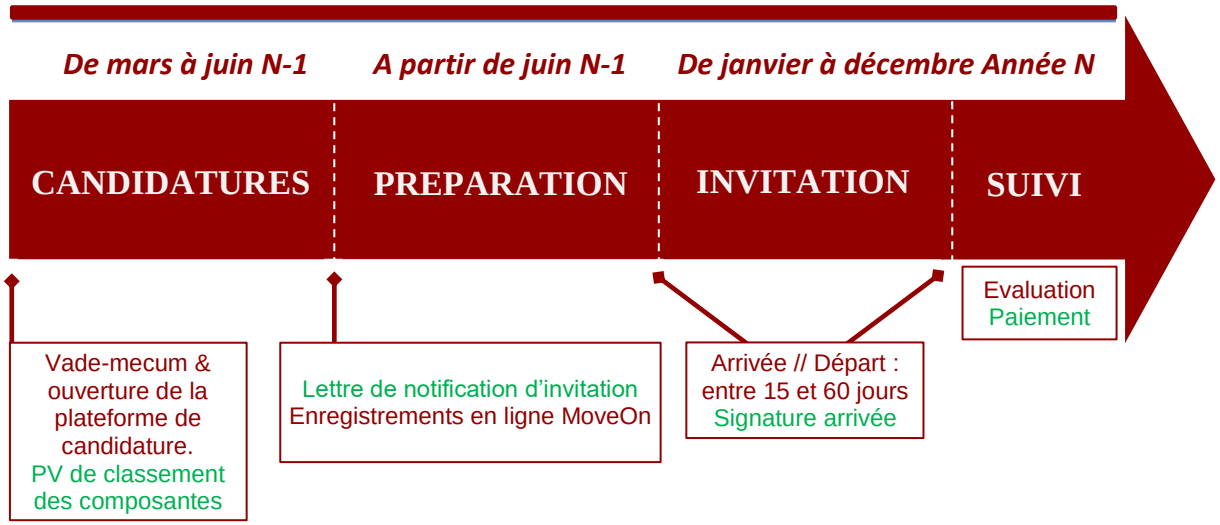
La procédure de candidature et de sélection se déroulera de mars à juin 2022.
L'invitant est obligatoirement un enseignant-chercheur ou chercheur (membre d'une UMR dont Université de Paris est tutelle) de Université de Paris.

Sont présentées dans cette note les informations relatives à la campagne d'invitation ainsi que la procédure de gestion et d'accueil des chercheurs invités étrangers.

TOUTES LES COMPOSANTES DE L'UNIVERSITÉ SONT CONCERNÉES
A DIFFUSER TRES LARGEMENT

Contact : florence.dupart@u-paris.fr / thomas.touzet@u-paris.fr

A – CALENDRIER



Du 1er MARS au 10 AVRIL 2022 : Enregistrement en ligne des candidatures d'invitations sur la plateforme Lime Survey
Aucune candidature ne sera acceptée après la clôture de l'application.

Lien de candidature > https://sondage.app.u-paris.fr/466652?lang=fr

Renseignement des informations concernant les invités par les invitants :

- Après avoir cadré le projet d'invitation avec leurs invités, les invitants saisissent les informations sur l'interface informatique dont vous trouvez le lien ci-dessus.
- Nous vous demandons d'être particulièrement précis sur les informations concernant vos invités. (Cf. fiche en annexe 1, qui sera à saisir en ligne, et à accompagner d'une photo JPEG, de préférence en situation professionnelle plutôt qu'au format identité)

N.B. : Tout ou partie de ces informations pourront être utilisées par le Pôle commun SRI à des fins de communication (cf. infra).

Du 11 AVRIL au 12 JUIN 2022 : Classement par les facultés / composantes et envoi au Pôle commun SRI

- Etude des dossiers de candidatures, sélection et classement des candidats par les instances de décision des facultés / composantes.
- Edition d'un procès-verbal par les instances facultaires envoyé au Pôle commun SRI (cf. annexe 2)

Aucun PV ne sera accepté au-delà de cette période.

Attention ! Le PV devra obligatoirement comporter les mentions suivantes : N° de classement, prénom et Nom du candidat, durée de l'invitation*, statut souhaité*, composante.
*cf. le détail des modalités d'accueil proposées au §B et le modèle de PV en annexe 2.

21 JUIN 2022 : Notification de décision

- Les composantes sont informées par le Pôle commun SRI des décisions d'invitation.
- Notification officielle d'invitation envoyée individuellement par le Pôle commun SRI aux candidats sélectionnés accompagnée du guide des chercheurs invités. L'invitant reçoit également une copie de la notification d'invitation et le guide des chercheurs invités.

1er SEPTEMBRE – 31 OCTOBRE 2022 : Enregistrement en ligne de l'invitation par l'invité

- Constitution d'un dossier électronique par l'invité sur la plateforme MoveOn.
- Les invités recevront un lien d'enregistrement et se verront attribuer un identifiant personnel.
- Aucun séjour ne sera autorisé sans enregistrement préalable.

1er JANVIER 2023 : Début des invitations

B – MODALITES D'ACCUEIL

Information Russie : Dans le contexte créé par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et l'application des sanctions internationales prononcées à l'égard de ce pays, les établissements français suspendent jusqu'à nouvel ordre toute forme de nouvelle coopération interinstitutionnelle avec la Russie.

Université de Paris octroie une allocation de recherche aux personnalités invitées à collaborer avec ses unités de recherche.

- **Statut de l'invité**

Tous les chercheurs étrangers sont invités en qualité d'allocataire de recherche. Ces dispositions concernent l'ensemble des invités de Université de Paris.
L'invité devra obligatoirement être rattaché administrativement, juridiquement et financièrement à son organisme d'origine.

- **Durée de l'invitation**

L'invitation est comprise entre 15 jours et 2 mois maximum.
Les invitations se déroulent sur toute l'année civile 2023, hormis la période de fermeture estivale de l'université en août.
Aucun report n'est possible au-delà de l'année civile concernée par la campagne.

- Période n° 1 : de janvier à juillet.
- Période n° 2 : de septembre à décembre.

N.B. : pour pouvoir être soldées sur l'exercice comptable 2023, les invitations doivent être achevées au plus tard le 30/11/2023. L'organisation d'un séjour en dehors des périodes indiquées a pour conséquence l'allongement du délai de versement de l'allocation à l'invité.

- **Défraiement de l'invitation**

Frais de voyage
Le remboursement des billets d'avion ou de train est basé sur les ***frais réels***, dans la limite des montants indiqués ci-dessous (taux de conversion de la Chancellerie).

Pays Européens (frontaliers)	200€
Pays Européens (non frontaliers et Royaume-Uni)	300€
***Russie**,*Maghreb et Moyen-Orient	500€
Afrique sub-saharienne, Amérique du Nord et Amérique Centrale	800€
Amérique du Sud, Asie et Océanie	1000€

L'achat des titres de transport peut être effectué, dans les limites budgétaires :
- Par l'invité qui sera remboursé via l'allocation recherche,
- Par le Pôle commun SRI dans le cadre du marché public.

Frais de séjour
Le *per-diem* couvre les frais d'hébergement, de restauration et toute autre dépense (déplacements annexes,…).

Statut général	130€ / nuitée
Statut exceptionnel	180€ / nuitée

- Statut général : l'indemnité de séjour est basée sur un forfait journalier de 130 €.

- Statut exceptionnel : l'indemnité de séjour est basée sur un forfait journalier de 180 €.
 Le forfait pourra être porté à 180 € après accord des instances de la faculté, au moment de la campagne de sélection (année N-1), le statut n'est plus modifiable par la suite.
 Le surcoût de 50 € sera supporté par le laboratoire d'accueil de l'invité, qui transférera au SRI la somme correspondante, avant la fin de l'année civile 2022.

La définition du caractère exceptionnel de l'invitation reste à la discrétion des composantes ou des laboratoires, qui devront l'argumenter. L'exceptionnalité pourra être motivée pour des raisons scientifiques, politiques/institutionnelles, ou économiques (par exemple les chercheurs à faible revenu nécessitant une prise en charge maximale de leurs frais).
N.B. : quel que soit le statut, le versement des indemnités sera géré par le Pôle commun SRI.

- **Demande d'avance**

Sur demande des chercheurs invités, une avance de 70% maximum pourra être consentie sous réserve que la facture de transport ait été transmise au SRI pour connaissance des dates effectives du séjour (uniquement si la demande est formulée au minimum 2 mois avant l'arrivée prévue de l'invité et si son dossier est complet). Cette avance se fera sous la forme d'un virement bancaire, sur le compte personnel du chercheur étranger, dans son pays ou en France.

Attention : aucune avance de paiement ne pourra être effectuée pendant les mois de décembre, janvier, février et août.

- **Versement de l'allocation de recherche**

Le versement de l'allocation de recherche sera effectué sous réserve de présentation par le chercheur invité de l'ensemble des pièces justificatives de son séjour (titres de transport, factures d'hôtel…. conformément à la liste figurant dans le Guide du chercheur invité).

- En l'absence de facture d'hébergement ou d'hébergement à titre gratuit, l'allocation couvrira uniquement les repas et s'élèvera à 35 € par jour.
- L'hébergement chez un particulier fait l'objet d'une procédure spécifique.

Le solde de l'allocation recherche (totalité ou 30% restant dus après une avance) sera versé au chercheur invité dans un délai d'un à deux mois à l'issue de son séjour, sous réserve qu'il ait remis au SRI l'ensemble des pièces justificatives demandées.

L'allocation de recherche ne pourra être versée que sur le compte bancaire personnel du chercheur (pas de virement sur le compte bancaire d'un tiers, pas de règlement en espèces ou chèque).

Par ailleurs, quel que soit le pays d'origine du chercheur invité, ce dernier se devra de fournir des coordonnées bancaires précises (format IBAN ou attestation officielle de la banque).

Attention aucun virement n'est autorisé vers l'IRAN, le SOUDAN ni la SYRIE.
Seuls l'hébergement et le transport pourront être réservés et payés par l'université.

C – GESTION

La gestion administrative est prise en charge par le Pôle commun SRI.
L'accueil scientifique est organisé par le centre de recherche et la faculté concernés.

- **Instruction administrative du dossier Invité (avant sa venue)**

Lettre de notification officielle d'invitation nominative envoyée par mail.
A la demande de l'invité, et notamment pour les demandes de visa, ce dernier recevra une lettre d'invitation, indiquant les dates de séjour et l'objet de l'invitation.
Quand cela est nécessaire, le SRI établit la convention d'accueil de la Préfecture de Police pour l'obtention du visa scientifique.

- **Accueil du chercheur invité par le SRI**

Le chercheur invité est accueilli par le Pôle commun SRI, sur rendez-vous. A cette occasion, il complète son dossier administratif (collecte des pièces justificatives et signature de la déclaration d'arrivée).
A l'issue du séjour, l'invité et l'invitant rédigent une évaluation conjointe, ce qui déclenche la mise en paiement de l'allocation de recherche, sous réserve de complétude du dossier administratif.

- **Accueil scientifique par le laboratoire**

Le chercheur invité est accueilli par son invitant sur son lieu de recherche, qui doit être présent pendant la durée du séjour de son invité. Il s'occupe notamment de l'informer des règles qu'il doit suivre (ex. signature du règlement et du cahier de laboratoire) et des démarches d'accès au réseau informatique ou au bâtiment.

D – COOPERATION

Dans la perspective d'une politique d'internationalisation scientifique, ces invitations contribuent à la mise en place de partenariats spécifiques à l'initiative des composantes et des laboratoires de l'université.
Toutes les collaborations de recherche, quelles que soient les zones géographiques, seront prises en considération au regard de leur intérêt et bénéfices pour l'établissement.
Les Facultés et l'IPGP sont d'accord pour une (re)soumission de toute candidature et se sont également accordés sur la prise en considération des critères suivants:

a) La récurrence d'une invitation doit être explicitement justifiée sur la fiche de demande (Lime Survey), en cas de renouvellement d'une invitation d'une année sur l'autre et doit rester exceptionnelle ; s'il est possible d'inviter un enseignant émérite, priorité est donnée aux enseignants en phase d'établissement de coopérations internationales.
b) Il est fait obligation pour chaque invité d'effectuer un ou des séminaires dans les unités de recherche liées à sa thématique (pas seulement le laboratoire de l'invitant), une ou des conférences aux Écoles Doctorales concernées et une conférence ouverte à l'ensemble de l'Université pour les invités exceptionnels. La liste de ces conférences/séminaires doit être remonté aux facultés, avec copie de la compilation facultaire au SRI.
c) Chaque faculté réalisera un bilan du « retour sur investissement » de leurs invitations des années précédentes (n-4 à n-2), selon un format inter-facultaire harmonisé avec le VP-Relations internationales.

E – COMMUNICATION

Afin de valoriser la venue au sein de l'université de tous ces chercheurs du monde entier et mesurer l'impact bénéfique de ce type de coopération au niveau de l'établissement, le Pôle commun Stratégie et Relations Internationales communique régulièrement sur les activités de collaboration en œuvre et ont mis en place une campagne de communication, avec une alternance des formats entre articles, podcasts et vidéos sous forme d'interviews et d'échange entre le chercheur invité et le chercheur invitant. Les différents formats seront ainsi diffusés sur plusieurs canaux ; notamment le site web de l'université, les newsletters, les réseaux sociaux, la chaine Youtube et par Circle U, s'il s'agit de chercheurs du consortium européen. Les facultés seront associées à ce projet et seront consultées afin de faire une proposition de portraits parmi les chercheurs invités.

F – VOS INTERLOCUTEURS

Gestion de la Campagne 2023 et accueil administratif des invités
Florence Dupart, gestionnaire de la mobilité des personnels
Département Mobilité internationale, Pôle commun SRI (site Grands Moulins)
florence.dupart@u-paris.fr // Tél. 01 57 27 55 34

Organisation et évaluation du Programme
Thomas Touzet, chargé de projets
Département Internationalisation pédagogique et scientifique, Pôle commun SRI (site Odéon)
thomas.touzet@u-paris.fr

Relais Réseau SRI UP
Correspondant.e RI de votre composante (relais SRI) & Vice-doyen.ne RI de votre faculté.

Annexe 1 : Fiche de candidature à remplir en ligne par l'invitant

LABORATOIRE D'ACCUEIL

COMPOSANTE
LABORATOIRE
PRENOM NOM DE LA PERSONNE INVITANTE
TELEPHONE
EMAIL
DISCIPLINE

CHERCHEUR INTERNATIONAL CANDIDAT A L'INVITATION

CIVILITE
PRENOM NOM
EMAIL
FONCTION
DISCIPLINE
NOTICE BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

ORGANISME EMPLOYEUR OU ETABLISSEMENT SUPERIEUR

NOM DE L'INSTITUTION
VILLE / ETAT
PAYS
ACCORD DE COOPERATION AVEC UP

INVITATION

NOMBRE D'INVITATIONS DEJA REALISEES PAR LE CANDIDAT
RECIPROCITE DE L'INVITATION REALISEE OU PREVUE
ANNEE CIVILE 2023
STATUT
DUREE

TITRE DU PROJET DE RECHERCHE COMMUN

ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU SEJOUR (dont préparation de co-publication, rencontres scientifiques ou monde socio-économique, investigation sur le terrain, maintien/renforcement d'une collaboration de longue durée, demandes de stages, émergence de partenariats scientifiques ou écriture de demandes de financements projets européens/internationaux)

RESULTAT(S) ATTENDU(S) DU SEJOUR (Menu déroulant à choix multiples : co-publication, communication/poster, intervention en séminaire de recherche, mise en place de cotutelles de thèses, autre)

L'invité(e) sera informé(e) des obligations liées à son invitation : guide du chercheur invité, règlement intérieur, conditions de signature des publications et cahier de laboratoire.

[CHARGEMENT PHOTO EN JPEG DE PREFERENCE EN SITUATION PROFESSIONNELLE, SINON FORMAT IDENTITE]

Annexe 2 : Modèle-type de PV de la faculté

Classement des candidats du Programme d'invitations scientifiques
Campagne 2023

N° de référence du PV :

Faculté :

Date de la décision :

N° de classement	Prénom NOM du candidat	Durée	Statut*	Composante	Commentaire

Visa de la Faculté, le Doyen
Date, cachet, nom et signature

Document de référence : vade-mecum en date du 23/02/2022

*Le surcoût de 50 € du statut « exceptionnel » sera supporté par le laboratoire d'accueil de l'invité, qui transférera au SRI la somme correspondante, avant la fin de l'année civile 2022.

A renvoyer à ***florence.dupart@u-paris.fr*** */* ***thomas.touzet@u-paris.fr***
Avant le 12 juin 2022